

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Août 1879.

Elections municipales de Saumur.

Dimanche 3 août 1879.

CANDIDATS CONSERVATEURS.

Des conservateurs désireux de répondre à un vœu général se sont réunis jeudi soir et ont arrêté la liste suivante qu'ils proposent aux électeurs.

Nous l'accueillons avec empressement et nous espérons que nos concitoyens apprécieront le dévouement, l'intelligence et l'expérience des candidats nouveaux qui sollicitent leurs suffrages.

MM.

- 1. LE BRECO, GUSTAVE. 2. COUÉ, photographe. 3. FERMÉ-MESNET, ancien maire de Chinon. 4. FOUCHÉ-GILBERT, ancien juge de paix. 5. LEDDET, ancien sous-préfet. 6. DE NEUVILLE, ancien avocat à la Cour de Paris. 7. POISSON, négociant.

La circulaire suivante a été distribuée hier aux électeurs avec la liste que nous donnons ci-dessus :

« Cette liste sera bien accueillie, car elle répond aux aspirations du parti conservateur et aux désirs de tous les bons citoyens. »

« Les honorables candidats au dévouement de qui on s'est adressé, en se présentant aux suffrages des électeurs, nous donnent des garanties incontestables par leur expérience des affaires, la sagesse de leurs opinions, leur passé et l'estime générale dont ils sont entourés. »

« Le Conseil municipal, nous en avons la conviction, leur ouvrira ses rangs avec empressement ; aussi, n'avons-nous nul doute sur leur réussite dans l'élection qui se prépare. »

Chronique générale.

REJET DE LA LOI FERRY PAR LA COMMISSION SÉNATORIALE.

MM. Schœlcher, Foucher de Careil et Pelletan ont voté contre l'ensemble, parce que l'on avait rejeté l'article 7, qui était, selon eux, le point capital de la loi.

MM. Buffet, de Parieu et Dagueneil ont voté contre également, mais parce que, malgré le rejet de l'article 7, la loi contenait encore des dispositions qu'ils désapprouvaient hautement.

M. Bertauld s'est abstenu parce que, quoique partisan de toute la loi Ferry, y compris l'article 7, il aurait préféré la loi même réduite par la commission à la loi de 1875.

Seuls, MM. Jules Simon et de Voisins-Lavernières ont voté pour l'ensemble de la loi tel qu'il a été modifié, c'est-à-dire privé de l'article 7.

A la suite de ce vote, M. Jules Simon a été nommé rapporteur par 5 voix contre 4. Il va faire son rapport pendant les vacances et le déposera à la session de l'hiver prochain.

M. le Comte de Chambord a daigné adresser à M. le marquis de Foresta la lettre suivante, que publie la Gazette du Midi :

Frohsdorf, 26 juillet 1879.

Vous me connaissez trop, mon cher Foresta, pour ne pas vous rendre compte de mon émotion à la lecture de l'Adresse de mes fidèles Marseillais.

Je viens de recevoir le récit de vos fêtes ; j'ai tout vu, tout examiné par moi-même ; rien ne m'est échappé, pas une ligne, pas un nom, et je ne sais quelles actions de grâces rendre à la Providence, qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans qui m'apporment, de tous les points de la France, les plus nobles protestations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés.

Je n'ai qu'un regret, au milieu de si grandes consolations, c'est de ne pouvoir faire parvenir, comme je le voudrais, partout et à tous, l'expression de ma reconnaissance ; mais je tiens à vous remercier tout spécialement d'un passage de votre discours, qui m'a été au cœur.

Vous avez, dans une allusion pleine de franchise à notre histoire contemporaine, fait justice, comme il convient, de ce propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns, à la crédulité des autres, avait trop longtemps égaré l'opinion. On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement l'occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

Je me réserve de faire, quand il me plaira, une lumière totale sur les événements de 1873 ; mais, encore une fois, mon vieil ami, je vous remercie d'avoir protesté avec l'indignation que mérite un pareil soupçon.

Vous auriez pu ajouter, parce que cela est vrai, que le retour de la Monarchie traditionnelle correspondait aux aspirations du plus grand nombre ; que l'ouvrier, l'artisan, le laboureur, entrevoient avec raison ces paisibles jouissances de la vie laborieuse, dont, sous la paternelle autorité du chef de famille, tant de générations dans le passé ont connu les douceurs ; qu'en un mot, le paysan attendait un Roi de France, mais que les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un Maire du Palais.

Si, devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité Royale et de la grandeur de ma mission, c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le Roi d'une faction ou d'un parti.

Non, je n'accepterai point la tutelle des hommes de fiction et d'utopie, mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens ; et, comme vous l'avez admirablement dit, armé de cette force, et avec la grâce de Dieu, je puis sauver la France ; je le dois et je le veux.

Comptez, mon cher Foresta, sur ma vive et constante affection.

HENRI.

Les feuilles républicaines semblent prendre à tâche d'irriter les puissances voisines

contre la France et de leur présenter le régime républicain qui existe chez nous comme un danger pour elles.

La Marseillaise, ces jours derniers, insultait la famille royale d'Angleterre à propos des obsèques du Prince impérial.

Dans une lettre de Saint-Petersbourg qu'il publie, le XIXe Siècle attaque l'empereur de Russie et son gouvernement qu'il traite de « vieux édifice vermoulu du despotisme russe. »

Nous doutons fort que ces attaques nous rendent nos voisins bien favorables.

Déjà, en 1870, la Russie a refusé d'intervenir auprès de l'Allemagne pour faire cesser la guerre, parce que l'empereur Alexandre se souvenait des insultes de M. Floquet et des journaux de l'opposition.

Pour peu que les feuilles républicaines ne changent pas d'attitude, la France se trouvera bientôt absolument isolée et n'aura plus que des ennemis en Europe.

Aujourd'hui, le ministre de l'instruction publique n'est pas satisfait de ce que le buste de la République soit placé dans les mairies. Ce n'est pas assez pour la jeunesse de nos écoles qu'il faut républicaniser à tout prix. Désormais, ce buste sera posé dans toutes les salles de classe à côté du Christ, emblème de la foi chrétienne, que M. Jules Ferry ne juge pas encore opportun de bannir des écoles laïques.

L'opinion publique s'est rarement prononcée avec autant d'ensemble qu'elle le fait aujourd'hui contre la destruction de ce qui reste des Tuileries et le changement de nom des rues de Paris. M. le préfet de police a cru devoir en prévenir le gouvernement par un rapport très-circostancié, qui a été lu au conseil des ministres. Nous croyons savoir que le gouvernement, à commencer par le Président de la République, ne consentira pas à la démolition du Palais des Tuileries. On a, du reste, déjà l'assurance que la majorité du Sénat repoussera le projet de la Chambre.

Le discours que M. Lepère doit prononcer à Nancy a été copié mercredi soir, et a été lu au Président de la République.

On nous assure que ce discours n'est pas exclusivement l'œuvre de l'honorable ministre de l'intérieur.

M. Jules Ferry, lisons-nous dans l'Estafette, a renoncé au voyage de Nancy, pour ne pas se trouver, sans doute, en antagonisme avec M. Jules Simon, qui parlera au nom de M. Thiers.

D'autre part, on lit dans la France :

« On sait que M. Jules Simon pensait à profiter de l'occasion que lui offrait l'inauguration de la statue de M. Thiers, à Nancy, pour prononcer un grand discours politique destiné à rappeler les théories gouvernementales de M. Thiers et à exposer les siennes. »

« On assure que, devant les attaques dont il a été l'objet en ces derniers temps, M. Jules Simon a simplement renoncé à prononcer le discours et même à se rendre à Nancy. »

Malgré les instances réitérées faites auprès de lui, M. Grévy, le fait est aujourd'hui certain, a positivement refusé de se rendre à Nancy, afin de présider aux fêtes données à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. Thiers.

Ce n'est plus à la somme de 363,865 fr., mais à celle de 585,865 fr. que s'élèvent les dépenses à entreprendre pour l'installation de la Chambre et de son président au Palais-Bourbon. Cela résulte d'un rapport de la commission de comptabilité qui vient d'être distribué aux députés.

L'ex-père Hyacinthe était mercredi à la Chambre pour assister à la discussion du budget des cultes. On sait que ce schismatique peu illustre postule afin de faire rétribuer le nouveau culte dont il est l'inventeur.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Quand nous combattons le principe de la pluralité républicaine opposé à l'unité monarchique, nous voudrions n'avoir affaire qu'à des républicains sincères, soutenant par conviction une mauvaise cause, mais la défendant sérieusement. »

« Est-il possible, nous le demandons, de considérer comme adversaires sérieux des hommes saisis d'une fureur iconoclaste qui les porte à vouloir tout renverser, tout détruire dans une société fondée sur la tradition de dix siècles, et qui ne peut du jour au lendemain changer ses mœurs, ses coutumes, son culte et sa religion, pour complaire à des apôtres de matérialisme et d'incrédulité qui n'ont rien fait pour mériter sa confiance ? »

« Comment avoir foi dans des innovateurs dont toute la capacité se hausse, comme dirait Molière, à débaptiser ces rues de Paris que depuis notre enfance nous sommes accoutumés à qualifier d'un nom commémoratif qui rappelle des dates et des gloires inscrites dans les fastes de la France ? »

« Ces fastes, ces annales, pourront-ils les rayer de notre histoire ? Evidemment non ! Il est donc aussi insensé que puéril d'essayer de faire disparaître, au moyen d'un grattage, ces souvenirs indélébiles qui ne s'effacent ni de nos mémoires ni de notre histoire. »

En principe, ce pauvre conseil municipal qui s'amuse à de pareils jeux d'enfants nous paraît dépasser la limite des excentricités révolutionnaires ; mais, en fait, son projet de révolutionner le vocabulaire de nos rues cesse d'être plaisant quand il s'agit de remplacer le nom du Dauphin par celui de la Convention, la victime par le bourreau.

« Il y a dans ce rapprochement quelque chose d'odieux et qui provoquera l'indignation de tous les cœurs que le fanatisme politique n'a pas encore dénaturés. »

Voici un fait dont les journaux républicains se garderont bien de parler :

« La cour d'assises de la Haute-Marne a condamné samedi, à six ans de réclusion, le nommé Plantegenet, instituteur laïque, marié, pour une série de crimes commis sur des enfants confiés à ses soins... Ce misérable était accusé de quatorze attentats à la pudeur. Son défenseur, M. Lachaud, en a fait écarter quelques-uns et est parvenu à obte-

nir pour ce peu intéressant client le bénéfice des circonstances atténuantes. »

Nous connaissons d'autres faits du même genre à reprocher à des instituteurs laïques, mais nous nous abstenons d'en parler, parce que nous jugeons inutile et malsain de mettre ces infamies en évidence.

Nous estimons aussi qu'il serait injuste de faire supporter l'horreur de pareils faits à cette honorable corporation des instituteurs qui est, nous le savons, composée d'hommes honorables et modestes dont les mœurs pures et la vie toute d'abnégation, méritent tous les respects.

Seulement nous voudrions voir les feuilles républicaines agir de même en ce qui touche les instituteurs congréganistes. Et c'est ce que nous ne verrons jamais; nous n'avons aucune illusion là-dessus.

Etranger.

Les dépêches se sont trop pressées d'annoncer la fin de la guerre du Zululand. Cetwayo n'a pas encore fait sa soumission.

Après la bataille d'Ulundi, les Zoulous se sont retirés dans le kraal d'Amaz Kanza, construit nouvellement, et où le roi a fait transporter tout ce qu'il possédait de précieux. Cette nouvelle capitale est située dans un triangle formé par le confluent de deux rivières, l'Umvolosi blanc et l'Umvolosi noir, au milieu d'un pays accidenté et couvert d'épais fourrés faciles à défendre.

Les Anglais se sont bien gardés d'y pénétrer. Après leur victoire, ils se sont même retirés sur leurs positions primitives, ne laissant que quelques postes avancés pour garder le pays.

Cetwayo n'est donc point contraint à faire la paix, et les choses peuvent rester encore longtemps dans cette situation. On continuera peut-être la guerre d'avant-postes; mais les Anglais semblent avoir renoncé à pousser dans l'intérieur du pays, où ils rencontreraient des difficultés très-grandes et risqueraient des échecs comme au début de leur campagne.

ANGLETERRE. — La question de la statue du Prince impérial n'a pas tardé à devenir une question de parti. Les libéraux en font une affaire d'Etat. La pétition qu'ils ont préparée pour demander à la reine que cette statue ne soit pas élevée dans l'abbaye de Westminster sera primée par la question de compétence. Tout le monde a le droit de pétition; mais, dans l'espèce, le comité chargé d'examiner les pétitions se déclarera incompetent si les libéraux insistent pour une discussion parlementaire. Il leur sera répondu par les ministres que le parlement n'a pas plus le droit de se mêler des affaires de l'abbaye que de s'occuper des tableaux ou des statues que sir Ch. Dilke ou quelque fougueux radical peut accepter ou refuser dans sa maison.

AUTRICHE. — Le comte Andrassy a renoncé complètement à prendre son congé. Les maréchaux ont été priés de ne pas s'éloigner du territoire autrichien, sans laisser l'adresse de leur destination. Les généraux ont reçu l'ordre de procéder sans affectation, mais avec activité, à de rigoureuses inspections de leurs troupes. Ils ont été invités à envoyer leurs rapports au ministère de la guerre.

De nouveaux soulèvements dans l'Albanie sont annoncés.

Nous trouvons dans des dépêches les détails suivants sur les événements qui ont ensanglanté la république d'Haïti :

« Le 30 juin, M. Petit-Canal, frère du président, a été blessé en pleine Chambre d'un coup de pistolet tiré par un député, M. Delorme. M. Canal a riposté et tué son assaillant. Il s'en est suivi une mêlée générale dans laquelle quarante autres membres et quelques partisans de Canal ont été tués. Le combat a commencé le 30 juin et il durait encore le 3 juillet au moment du départ du navire. La populace et la police tiraient de dehors dans la salle. Le président du Sénat et d'autres ont trouvé la mort dans la mêlée. En dernier lieu, le gouvernement balayait les rues avec une mitrailleuse.

Le même jour, il y a eu à Port-au-Prince un grand incendie allumé par des

obus. Des quartiers entiers ont été brûlés; plusieurs personnes ont péri; beaucoup ont été blessées, et la majeure partie de la population s'est réfugiée dans les campagnes. Des députés du parti libéral, qui venaient d'arriver de Gonaïves, ayant trouvé Port-au-Prince en révolution, sont repartis immédiatement pour Gonaïves, par le steamer allemand *Saxonia*, afin de prendre les armes contre le parti national.

« M. Mac-Adam, comptable de l'*Etna*, était descendu à Port-au-Prince, mais comme il a vu qu'il n'avait pas été préparé de cargaison, et que les balles sifflaient sans interruption autour des bureaux de la Compagnie, le steamer n'est pas entré dans son dock. Quand il est parti, on pouvait voir de son pont le président Canal brandir son sabre et charger les insurgés à la tête de la troupe. Beaucoup de citoyens se ralliaient à lui et criaient : Vive Canal !

« Les insurgés occupaient un grand bâtiment d'où ils tiraient principalement sur les soldats qui essayaient de mettre en position des pièces d'artillerie. Enfin un obus est tombé sur le bâtiment et a causé son évacuation. Les insurgés ont été chassés de la ville, mais on pensait qu'ils reviendraient en plus grand nombre. Cependant l'opinion publique était qu'ils seraient forcés de faire leur soumission. »

On remarquera que ces détails concernent les événements qui ont précédé la révolution et la chute du président Boisrond-Canal. Mais on peut juger de la violence des passions à Port-au-Prince par ce seul fait qu'on s'est battu en pleine Chambre des députés, et que quarante représentants ont été massacrés. Les dépêches nous disent qu'à cette heure la République est en pleine anarchie; nous le croyons sans peine; mais nous n'avons aucuns détails sur ce qui se passe.

Chronique militaire.

L'honorable M. Le Guay, sénateur, a obtenu du ministre de la guerre d'assez importantes satisfactions au point de vue des besoins de l'agriculture acérés par la déplorable année que nous traversons. Ce sont :

- 1° L'ajournement des appels des réservistes;
- 2° Le licenciement de la classe du 18 au 20 août;
- 3° L'ajournement au 11 et au 21 des grandes manœuvres d'automne.

Nous avons annoncé que l'on procéderait, cette année, à une inspection générale des officiers de l'armée territoriale. En effet, on étudie, en ce moment, au ministère de la guerre, les dispositions qu'il conviendrait d'adopter dans ce but. Mais, cette mesure devant entraîner des dépenses assez considérables, par suite des indemnités de déplacement et de séjour à allouer à ces officiers, aucune détermination n'a encore été prise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

ELECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.

L'accueil sympathique qui a été fait à la liste conservatrice est d'un bon augure et prouve qu'elle répond complètement, ainsi que nous le disons en tête du journal, au vœu de tous les citoyens. Un succès complet lui est donc assuré.

Il y a longtemps, en effet, que notre cité souffre dans ses intérêts les plus chers.

Pour ce qui est des questions de l'ordre supérieur, intellectuel et moral, nous n'avons pas à les aborder: ce serait un sujet trop fécond et peine perdue. Nous devons descendre à un autre niveau et envisager, au point de vue purement matériel, les conséquences de notre régime administratif.

Le grand grief des commerçants, des industriels et des ouvriers, a été la guerre faite à la religion, et, tout dernièrement, la population entière s'est soulevée pour protester contre la prohibition des processions.

Sait-on, en effet, quel tort cette entrave a causé au commerce de la cité?

Quelques chiffres ne nuiront pas: ces données nous sont fournies par un négociant très-compétent, et nous ne prendrons que le minimum de ses appréciations.

500 jeunes filles de tout âge prennent part aux processions,

soit 12 fr. pour apprêts et toilettes blanches 6.000 fr.

Soit 6 fr. pour les jeunes garçons, dont le nombre s'élève également à 500 3.000 »

Les particuliers dépensent, en décorations de rues, en tentures, guirlandes, fleurs naturelles et artificielles, établissement de dépôts et frais de toutes sortes, au minimum 45.000 »

Soit donc, pour une seule circonstance et sans exagération, un total de 24.000 »

Quelles sont les victimes? Les maisons de nouveautés, les maisons de mercerie, les ateliers de confections, les fleuristes, les jardiniers, les lingères, blanchisseuses, etc., etc., car nous ne pouvons tous les citer. Les ouvriers charpentiers, menuisiers, couvreurs, tapissiers, paveurs, etc., font à cette occasion des heures de travail supplémentaires largement retribuées, et toujours gaiement passées.

Les catholiques n'ont, pour toutes ces dépenses, jamais fait appel aux deniers communaux; mais la suppression de ces fêtes a entraîné des pertes pour l'octroi, que l'on avait tant promis de diminuer, et que l'on a toujours élevé. Que l'on interroge, en effet, les hôteliers, restaurateurs, cafetiers et surtout les cabaretiers; ils diront ce qui se consomme chez eux pendant les fêtes du Sacre, tant par les habitants que par les populations rurales qui accourent à ces solennités.

Comme compensation, on a favorisé, ou organisé — l'affaire n'a jamais été bien éclaircie — des danses publiques le jour de la Saint-Jean, au Champ-de-Foire. La police y présidait, pour que la mesure républicaine fût observée et maintenue jusqu'au bout la bonne harmonie.

Puis est venue l'illustre fête du Comice. Pour celle-là, toute l'intelligence possible a été déployée. On a choisi l'emplacement le plus étroit, le plus encombrant, où la circulation est la plus active. On a critiqué les tarifs de tous les industriels de la ville et l'on a fait appel à un entrepreneur de fêtes publiques étranger, lequel a fait économie de personnel. L'illumination est restée à moitié route.

Comment la carte a-t-elle été réglée? Le contribuable ne le saura jamais, car nos estimables édiles n'ont pas pour habitude de faire savoir à leurs mandants le résultat de leurs délibérations. Les ressources municipales sont employées en dépenses publiques, ce n'est un doute pour personne; mais la croyance générale est que, dans le cénacle municipal, en raison de l'inexpérience des uns, du trop de confiance des autres, les prévisions sont souvent dépassées; que telle construction, par exemple, que l'on avait déclaré devoir coûter 20,000 fr., atteint déjà le chiffre de 60,000 fr. Nos édiles sont toujours des écoles. Comment trouvera-t-on des ressources pour combler le déficit? Il serait bon de le faire savoir, si l'on ne veut pas que le public croie aux virements.

Nous voilà assez loin du sujet que nous voulions traiter, et une petite digression aux danses publiques et aux réjouissances de l'agriculture, avec ou sans instruments agricoles de la démocratie, nous a amené à parler des dépenses de la ville et de l'emploi des fonds publics.

Mais puisque, sur ce chapitre, la population n'a jamais été éclairée, donnons-lui de nouveaux renseignements pour lui faire apprécier la bonne administration qui nous régit, et lui faire voir combien ses intérêts ont eu à souffrir de la suppression des pèlerinages, assimilés aux processions par le même arrêté du 12 juin 1879.

Chaque année, l'administration diocésaine organise un pèlerinage; tous les sanctuaires privilégiés de l'Anjou ont eu le leur: Le Puy-Notre-Dame, Béhuard, Bauge, le Marillais, ont vu affluer chez eux, à une date fixe, de 80 à 40,000 personnes. Saumur n'est pas moins bien partagé, son sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers n'a pas moins de renommée, et son tour devait venir. Si, pour les localités que nous venons de citer, les fidèles sont accourus en aussi grand nombre, alors que les moyens de transports laissent, pour beaucoup, fort à désirer, pourquoi Saumur serait-il moins favorisé et réunirait-il moins de catholiques? Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas le même empressement.

Nous devons donc recevoir 30,000 pèlerins diocésains au 15 août 1879, fête du sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, et, de par la volonté de nos municipaux, ils ne

viendront pas. Quelle perte pour le commerce et pour l'octroi! Chacun, avec la fatigue d'un long parcours et la chaleur, eût bien fait une dépense de 4 fr., soit donc 120,000 fr. Chaque pèlerin eût bien acheté pour 1 fr. de médailles, chapelets et autres souvenirs religieux, et nous n'exagérons pas. C'eût été encore 30,000 fr. jetés principalement dans le quartier de Fénéet, la patrie des chapelets, au milieu d'une population ouvrière toujours digne d'intérêt.

Or, par suite du fameux arrêté signé de M. Combar, le pèlerinage n'aura pas lieu, et voilà 150,000 fr. perdus pour le commerce de la ville, et cela sous un règne où les administrateurs de la cité font parade de mots de liberté, d'égalité et de fraternité.

Nous pourrions ajouter encore le pèlerinage de Tours qui a été annoncé et contre-mandé par suite des difficultés suscitées par notre administration, ainsi que nombre d'autres pèlerinages de Nantes, Angers, Le Mans, Poitiers; nous ne ferons que les signaler aujourd'hui, faisant des vœux pour que notre cité trouve des administrateurs s'occupant moins des pèlerinages qu'ils ne sont point obligés de suivre, et donnant plus de soins aux intérêts de la ville.

Nous savons que de tous côtés les conservateurs se rendront aux urnes pour participer au scrutin, et qu'ils ont rallié à leur cause nombre de républicains modérés appartenant au commerce et à l'industrie.

Malgré le mauvais temps qui a régné toute l'année, et l'humidité constante, on ne se souvient pas avoir vu dans notre ville aussi peu de décès qu'en 1879: il y en a jusqu'à ce jour, 85 de moins que l'année dernière dans les sept premiers mois.

Il résulte du relevé fait sur l'état civil de Saumur, qu'il y a eu, du 1^{er} janvier au 31 juillet 1879, 467 naissances et 445 décès, morts-nés compris.

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

Nous apprenons que le Véloce-Club de Saumur fera, le dimanche 40 août, comme exercice préparatoire à la fête du vendredi 15, une course de fonds.

La réunion aura lieu sur la place de la Gare, à 6 heures du matin. Le départ s'effectuera du bureau d'octroi, et les velocemans se rendront à Villebernier, Gaure, Varennes et Allonnés. Retour par la Ronde et la Croix-Verte.

L'arrivée à Saumur aura lieu de 7 heures à 7 h. 30.

La musique de l'école mutuelle de Saumur, qui devait aller demain dimanche au concours musical des Sables-d'Olonne, ne s'y rendra pas.

On dit que la ville de Saumur n'a pas voulu contribuer aux dépenses de cette excursion, dépenses que l'on ne pouvait laisser à la charge des familles.

Le dimanche 31 août prochain, la musique municipale de Saumur se rendra à Doué-la-Fontaine pour prendre part au festival donné à l'occasion des courses de vélocipèdes.

La Société Sainte-Cécile d'Angers y assistera également.

Les jurys d'examen de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences de Rennes siégeront, à Angers, à partir de lundi prochain 4 août.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi de MM. Antonin Proust et autres pour la destruction de ce qui reste du palais des Tuileries, votée par 277 voix contre 154.

Ont voté pour: MM. Benoist, Janvier de la Motte, Mailié;

Ont voté contre: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Mailié, de Soland.

ANGERS.

M. le maire d'Angers vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article 1^{er}. — Les taxes additionnelles suivantes, destinées à tenir lieu de l'impôt sur les huiles qui a été supprimé, seront perçues à l'octroi d'Angers, à partir du 1^{er} août.

• Boissons et liquides. — Bière impor-

tée ou fabriquée à l'intérieur, livrée à la consommation, l'hectolitre 2 fr., en sus de la taxe principale de 4 fr., soit en totalité : 6 fr.

Comestibles. — Huîtres, poids brut, le kilogramme 0 fr. 05 c., en sus de la taxe principale de 5 c., soit en totalité : 10 c.

Matériaux. — Chaux en pierre, en poudre, grasse ou hydraulique, mortier et cendres de chaux, l'hectolitre 10 c., en sus de la taxe principale de 20 c., soit en totalité : 30 c.

Carreaux et briques, carreaux et pièces de faïences, pierres factices, bouches de four en terre cuite, en faïence, pots, mitres, tuyaux, tuiles plates ou convexes, enfin terre cuite de toute espèce, servant aux constructions ou couvertures, le mètre cube 1 fr., en sus de la taxe principale de 2 fr., soit en totalité : 3 fr.

Art. 2. — La perception de ces taxes additionnelles est limitée comme celle des taxes principales de l'octroi au 31 décembre 1880.

NANTES.

M. de Lesseps, venant de Toulouse, a fait mardi soir, à Nantes, une conférence sur le percement de l'isthme de Panama. Environ 3,000 personnes, parmi lesquelles des armateurs, des industriels et beaucoup de dames, assistaient à cette conférence.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1879.

NAISSANCES.

Le 2. — Georges-Baptiste Yvon, rue du Chardonnet. — François Billy, rue des Moulins.

Le 4. — Hélène Justine Martin, place de l'Arche-Dorée.

Le 8. — Casimir-Louis Meunier, Grand-rue.

Le 10. — Marie-Célestine Théze, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 11. — Marie Guillemé, rue Notre-Dame. — Roger Lesage, rue de la Cour-Saint-Jean. — Firmin Dernet, rue de Fenet. — Berthe Girard, rue Courcouronne. — Marie Leblanc, à l'Hospice.

Le 12. — Marie-Claire Doussain, rue du Palais-de-Justice. — Emile-Alphonse Méridard, rue Saint-Nicolas.

Le 14. — Camille-Louise-Jeanne Brillouin, rue de Fenet. — Marthe Mureau, petite rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Michel Couderc, rue de Fenet.

Le 16. — Auguste Gilles, à l'Hospice. — Antoinette Gallaud, à l'Hospice.

Le 17. — Eugénie-Marie Embrun, rue des Boires.

Le 18. — Eugène-Henri Chambol, rue du Palais-de-Justice. — Camille-Gaston Mailard, à l'Hospice. — Victor-Emile Leclerc, Porte-du-Bourg. — Camille Oger, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Marie-Francine Pomian, rue de la Visitation.

Le 22. — Ernestine Rougé, rue des Capucins.

Le 23. — Marguerite-Emilie Héraud, rue Dacier. — Louise-Hortense Pichon, rue de la Croix-Verte.

Le 25. — Jules-Georges Lalouette, rue Notre-Dame. — Henriette-Joséphine Boite-reau, rue de la Visitation. — Yvonne-Mathilde Jardin, place du Roi-René.

Le 26. — Eugénie Jamia, rue de Poitiers.

Le 27. — Eugénie Flabeau, hameau de Beaulieu.

Le 28. — Eugène Léger, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Emile Romoranlin, à l'Hospice.

Le 31. — Jean-Baptiste Breton, rue de Nantilly. — Louise-Hortense David, rue Brault.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Georges Lambert, domestique, a épousé Antoinette Boissier, domestique, tous deux de Saumur.

Le 7. — Narcisse Rioche, tailleur d'habits, a épousé Marie-Clémence Lépicié, couturière, tous deux de Saumur.

Le 21. — Elie-Félicien-Alphonse Prunier, négociant, de Cognac, a épousé Camille-Marguerite-Hélène Martin, sans profession, de Saumur. — Lucien-Jean-Marie Desnoves, propriétaire, de Châtillon (Deux-Sèvres), a épousé Léocadie Périchon, sans profession, de Saumur.

Le 26. — Nicolas Jund, champagniseur,

de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Marie-Anne Derrien, domestique, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 3. — Laure-Marie-Charlotte Négrier de la Crochardière, sans profession, 30 ans, épouse Lucien-Louis Ledemé, rue Beaurepaire.

Le 5. — Juliette Leblanc, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 11. — François Barrier, chapeletier, 44 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Jean Samson, journalier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Elodia Roux, sans profession, 39 ans, épouse Jean-Baptiste-Camille Hibert, rue de Poitiers. — François Mercier, maître d'hôtel, 50 ans, rue de Rouen.

Le 16. — Marie Leblanc, 5 jours, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Louise Le Baccon, journalière, 58 ans, veuve Gabriel Rocher, rue Daillé. — Casimir-Louis Meunier, 15 jours, Grand-rue. — Marguerite Mefray, couturière, 24 ans, épouse Emile Héraud, rue Dacier.

Faits divers.

Au numéro 124 du boulevard de La Chapelle, à Paris, se trouve un bal tenu par M. Goldemard. Samedi soir, ce dernier voulut expulser de son établissement deux individus qui causaient du scandale. On dut employer la force pour les faire sortir; dans la lutte, l'un d'eux tomba si malheureusement qu'il se brisa une jambe; on le transporta à l'hôpital Lariboisière.

Un quart d'heure après, celui des deux qui avait pu s'échapper revint à la tête d'une cinquantaine de camarades de son espèce qui s'avancèrent vers le bal en proférant des menaces de mort.

M. Goldemard, sentant le danger qui le menaçait, ferma les portes avec précipitation. On put alors assister à une scène inouïe. La maison fut assiégée. Pendant que les uns brisaient les portes, les autres, munis d'une corde à nœud coulant, tentaient d'escalader les fenêtres.

Enfin, sous les efforts des assaillants, les portes cédèrent et les bandits se précipitèrent dans la salle.

M. Goldemard et tout son personnel accueillirent les bandits en leur envoyant des projectiles qui en blessèrent quelques-uns. Une véritable bataille s'engagea; les bouteilles, les verres volaient en éclats. La mêlée prenait de telles proportions que les gardiens de la paix du dix-huitième arrondissement, impuissants à rétablir l'ordre, durent appeler à leur aide ceux du neuvième qui se trouvaient en face. Grâce à ce renfort, de nombreuses arrestations ont été opérées.

Un événement tragique a eu lieu il y a quelques jours à la fête du faubourg Mulsaut, à Roanne.

Vers cinq heures du soir, c'est-à-dire au moment où une foule compacte se pressait sur le terrain de la fête, un canon, placé sur l'estrade d'une baraque de lutteurs, qu'on tirait à blanc ordinairement pour attirer le monde, a éclaté, tuant raide un employé de l'établissement et blessant cinq spectateurs, dont deux grièvement.

Le canon contenait une charge de 300 grammes de poudre, et, en outre, ce qu'on ne s'explique pas, un obus du poids de 20 kilogrammes.

La culasse a volé en éclats et l'obus est allé tomber à 200 mètres environ, en décrivant une parabole, dans le hangar d'un charcutier, où il n'a, heureusement, causé que des dégâts matériels.

Dans la baraque, ce canon recevait une charge de 50 grammes, et l'obus était reçu par un athlète à quelques mètres seulement.

Le directeur de l'arène a été arrêté, et une enquête a été aussitôt ouverte sur la cause mystérieuse de cette catastrophe.

L'abondance des matières politiques nous a empêchés de parler d'une fête intéressante qui a eu lieu dernièrement dans la basilique d'Issoudun, sous la présidence de S. G. M^{gr} l'archevêque de Bourges, c'est-à-dire de l'inauguration d'un orgue placé dans l'église de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur par l'habile

facteur J. Merklin. A. M. Guilman, le célèbre organiste de la Trinité de Paris, s'étaient joints pour la circonstance plusieurs artistes de talent de la contrée : MM. Boissier-Duran, organiste de la métropole de Bourges; Laurent, de la cathédrale d'Autun, et l'abbé Moreau, de la cathédrale de Blois, qui ont, dans un magnifique programme, fait ressortir les belles qualités du nouvel instrument, cette précision et cette facilité de fonctionnement du mécanisme, et cette sonorité ample et puissante en même temps que douce et religieuse que l'on retrouve dans tous les instruments de la même maison, à Saint-Eustache, à Fribourg, à Clermont, à Autun, à Strasbourg, à Montpellier, à Senlis, etc.

(Extrait du journal *le Monde*.)

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

31 juillet 1879.

Le marché des rentes depuis quelques jours montre moins d'assurance dans la continuation du mouvement de hausse; il est bien fait encore, à certains moments, des tentatives d'enlèvement, mais cela doit être une manœuvre pour faciliter les réalisations de la part des meneurs.

La liquidation qui a lieu dans deux jours paraît devoir être mauvaise pour les acheteurs, des reports ont déjà des tendances d'augmentation sur ceux du mois dernier, ce qui dénote une situation de place fortement chargée à la hausse et qui pourrait amener des résultats désastreux si un événement se produisait.

Il y a en ce moment un grand nombre d'émissions, nous n'en signalerons que deux, les éléments d'appréciations nous échappent pour les autres.

La première est celle du Crédit foncier qui met en souscription, le 5 août, un million d'obligations au prix de 485 fr., rapportant 15 fr. et remboursables à 500 fr. en soixante années. Les obligations, grâce à une autorisation ministérielle, participeront à six tirages annuels auxquels sont attribués 1,200,000 fr. de lots. Le revenu de cet emprunt est modéré, mais les garanties et aussi les six tirages qui y sont attachés en font un placement de toute sécurité. Il ne faut pas oublier qu'il n'est demandé que 20 fr. en souscrivant et que les autres versements sont répartis sur quatre années; toutes ces conditions sont de nature à assurer le succès de l'émission.

La seconde, et qui a une grande importance, est la souscription à 300,000 actions de 500 fr. dont le capital doit servir au percement de l'isthme de Panama; cette souscription aura lieu les 6 et 7 août. On versera 25 fr. en souscrivant et 100 fr. à la répartition; les 375 fr. restant à payer ne seront appelés que successivement et selon les besoins de l'entreprise. Un intérêt de 5/0 sur toutes les sommes versées sera servi aux actions pendant l'exécution des travaux. Le percement de l'isthme américain abrégera de 3,000 lieues en moyenne la route des navires allant d'un Océan à l'autre et l'économie d'argent résultant de l'économie de temps sera de 808 fr. par tonne. Le tarif du droit de passage devant être de 15 fr. et la recette de 6 millions de tonnes, le revenu brut sera donc de 90 millions de francs, ce qui permettra, lorsque le canal sera terminé, de distribuer des dividendes rémunérateurs aux actionnaires.

Les valeurs de crédit sont en grande baisse. La Générale est offerte à 526 fr., résultat de la baisse des actions de la Métropole. La Financière a perdu 15 fr. à 565 fr., et la Banque égyptienne 20 fr. à 640 fr. Le Crédit foncier seul fait exception, il a conservé ses hauts cours. On le cote 845 fr. Les obligations qu'il va émettre se cotent en banque avec 2.25 de primes. Les actions du canal de Suez sont très-fermes à 740 fr. L'émission des actions de l'isthme de Panama est bien vue du public, on les cote en banque avec 1.25 de primes.

Les obligations égyptiennes sont à 245 fr., en reprise de 5 fr. sur les prix de la veille.

Les fonds d'Etat étrangers sont toujours délaissés. La Rente italienne est faible à 80.05. Le Russe 1877 est offert à 91 1/2, le Florin or à 69 1/4 et le Hongrois à 81 1/16. Le Turc a perdu le cours de 12 fr., il est à 11.80.

Les actions de la Banque ottomane ont suivi la Rente turque dans son mouvement de recul. On les offre à 502.50.

Trois heures. — La réponse des primes s'est faite à des cours favorables pour les syndics, la généralité de ces opérations ont été abandonnées. Cela explique la faiblesse de ces jours derniers.

Aussitôt la réponse des primes terminée, les rentes se sont relevées. Le 5/0 finit à 117.77, le 3/0 à 82.75 et l'Amortissable à 84.75.

B. DES H.

PLACE DU PETIT-THOUARS.

Palais des Marionnettes

FANTOCHES

de John Holden

Aujourd'hui samedi 2 août, à 8 h. 1/2 du soir.

GRANDE REPRÉSENTATION.

Lundi soir, clôture irrévocable.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur Michel, pharmacien à Aix, Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre

Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

DAIME BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 5 Août 1879

SOUSCRIPTION A 1,000,000 D'OBLIGATIONS

Communales de 500 fr. 3 0/0

AVEC LOTS

ÉMISSION EN REPRÉSENTATION D'ANNUITÉS DE LA VILLE DE PARIS ET D'AUTRES COMMUNES

Prix d'émission : 485 francs

Payables : 20 fr. en souscrivant le 5 août 1879.

35	à la délivrance des titres.
50	du 15 octobre au 31 octobre 1879.
50	du 15 février au 1 ^{er} mars 1880.
50	du 15 août au 1 ^{er} septembre 1880.
50	du 15 février au 1 ^{er} mars 1881.
50	du 15 août au 1 ^{er} septembre 1881.
50	du 15 février au 1 ^{er} mars 1882.
50	du 15 août au 1 ^{er} septembre 1882.
80	du 6 février au 15 février 1885.

Total : 485 fr. avec faculté d'anticipation pour un ou plusieurs termes.

LOTS :

1,200,000 francs par an. 6 tirages les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
1	25,000 »
6 obligations remboursées par	30,000 »
5,000 francs, soit	30,000 »
45 obligations remboursées par	45,000 »
1,000 francs, soit	45,000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 octobre 1879.

Pour l'exécution du traité entre la Ville de Paris et le Crédit Foncier, approuvé par la loi du 22 juillet 1879, et en représentation des annuités dues par la Ville de Paris et par d'autres Communes, le Crédit Foncier de France émet un million d'obligations communales de 500 francs 3 0/0 avec lots remboursables en 60 ans.

Les obligations communales de 500 fr. 5 0/0 à long terme, actuellement en circulation, devant être mises prochainement en remboursement, un droit de préférence est accordé aux porteurs et titulaires de ces titres dans la souscription aux nouvelles obligations. — 500,000 Obligations du présent emprunt leur sont réservées.

Leurs anciennes Obligations sont reçues en paiement pour 510 francs. — Ceux d'entre eux qui prendront part à la souscription recevront, sans aucune réduction, pour chaque Titre ancien, un Titre nouveau entièrement libéré et portant jouissance du 1^{er} Septembre 1879, plus une soulte de 25 francs par Obligation.

L'ensemble des Obligations communales de 500 francs 3 0/0 avec Lots offertes au Public sera formé :

- 1^o De 500,000 Obligations;
- 2^o Du solde des 500,000 autres Obligations pour lesquelles les Porteurs et Titulaires des Obligations Communales de 500 francs 5/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Les obligations seront numérotées de 1 à 1 million et formeront 40 séries de 25,000 titres. — Dans le cas où quelques-uns des prêts communaux en représentation desquels l'emprunt est émis seraient remboursés par anticipation, avant que le Crédit Foncier ait réalisé d'autres Prêts en remplacement, et dans le cas où la Ville de Paris notamment userait du droit, qui lui est réservé par son traité, de se libérer par anticipation à partir de 1891, le Crédit Foncier, de son côté, rachèterait au prix de 500 francs, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries du présent Emprunt, afin de maintenir, conformément à l'article 76 de ses Statuts, l'équilibre entre le montant des Obligations en circulation et le montant des Créances communales. — Les Obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux Tirages et pourront être émises de nouveau après réalisation d'autres Prêts communaux.

Si les demandes dépassent le nombre des Titres mis en souscription, la répartition se fera pour les Souscriptions réductibles au prorata des demandes.

Les intérêts des obligations sont payables à Paris, au Crédit Foncier, dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

La Souscription sera ouverte le 5 Août 1879.

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 19, de 8 heures du matin à 6 heures du soir;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

La Souscription sera close le même jour.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant sous pli recommandé, soit des Obligations communales de 500 francs 5 0/0, soit 20 francs par obligation souscrite.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;

toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-

ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux

plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND-BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 75			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	736 25	1 25	
4 % amortissable	85			Crédit Foncier, act. 500 f.	848 75			Crédit Mobilier esp.	1185		
4 1/2 %	114 90			Obligations foncières 1877	387			Société autrichienne	613 75		1 25
5 %	116 75			Soc. gén. de Crédit Industriel et commercial	701			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	543 75		1 25	Orléans	361 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243 50			Crédit foncier d'Autriche	670		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530			Est	730		5	Est	382		
— 1865, 4 %	543			Paris-Lyon-Méditerranée	1160		3	Nord	380 50		
— 1869, 3 %	412 50		50	Nord	865		5	Ouest	383 75		
— 1871, 3 %	408 50			Midi	1495		5	Midi	382		
— 1875, 4 %	538 50			Orléans	1193 50	7 50		Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	538 50			Ouest	782 50		50	Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3143			Compagnie parisienne du Gaz	1291 25	8 75		Canal de Suez	573 50		
Comptoir d'escompte	883			C. gén. Transatlantique	570						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, —	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 44 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 40 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIÈRE

Situé commune de Bagnoux, près Saumur. Terrassés, parc planté de beaux arbres, jardins, prairies et vignes; le tout contenant environ 6 hectares. Vue magnifique. S'adresser : 1° à M. LEROU-DEMARREST, propriétaire du château, qui l'habite; 2° et audit M^e Paul TAUREAU, notaire. (380)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON AVEC COUR ET JARDIN

Sise à Saumur, rue des Capucins, appartenant à M^{me} veuve Jagot. Facilités de paiement. Pour plus de renseignements, voir les placards apposés. S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (413)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

REZ-DE-CHAUSSÉE d'une maison, située rue de la Comédie, n° 19, propre au commerce, et APPARTEMENT au second étage de ladite maison. S'adresser, soit à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (389)

A LOUER DE SUITE PORTION DE MAISON AVEC BOUTIQUE

L'une des meilleures situations de la ville, place de la Bilange, n° 4. S'adresser de neuf heures à onze heures. (403)

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY



MACHINE A BATTRE A MANÈGE.

M. BORET, AUGUSTE, ancien mécanicien des chemins de fer de l'Etat, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquies une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secouepaille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage. Prix très-modérés. Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

FROMAGES FRAIS Crème double.

FROMAGES FAÇON GOURNAY Frais et raffinés. Arrivages : Les Dimanches, Mardis et Jeudis. MAISON GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. GARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Comptoir Général Intermédiaire offre à MM. les chasseurs de leur envoyer gratuitement et franco son magnifique Album d'armes et fournitures de chasse, avec facilités de paiement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Une surprise aussi agréable qu'inattendue est réservée à tous ceux qui en feront la demande. Adresser les lettres à M. l'Administrateur délégué, 38, boulevard Saint-Marcel, à Paris. On demande des représentants pour la vente dans toutes les communes de France. Bonnes remises.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre, 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le Bol Vulnérinaire Coustard, dit Bol de chute. Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers. Dépôt dans toutes Pharmacies.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT GANGE PURGATIF. Très facile à prendre, sans sauter ni coliques, ni nausées, ni constipation. Ph^e TRICOT, rue des Saints-Pères, 35, Paris. Les deux purgations, 11 20; par la poste, 11 25. Se trouve dans toutes les pharmacies.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS. Sommaire politique et financier. — Etudes sur les questions jour. — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Travaux, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Ventes, Salins, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Rédaction des Coupons et leur prix exact. — Vérification des listes de tirages. — Collection des anciens tirages. — Compromis de toutes les valeurs cotées ou non cotées. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F. Première Année Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taitbout — Paris. LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

MERCERIE BONNETERIE LINGERIE GANTERIE

A LA PAIX SARGET-GIRAULT SAUMUR

CORSETS CRAVATES BRETELLES ÉVENTAILS

6, rue d'Orléans, 6.

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

VÉRITABLE OCCASION Gilets flanelle croisée, belle qualité, sans manches toutes les tailles. 2 fr. 90.

CALEÇONS POUR HOMMES.

	Coton écreu	Croisé de coton blanc	Toile forte	Flanelle croisée
Très-bonne qualité	2 90	2 90		
Qualité extra	3 75	3 75	5 75	9 50

PARFUMERIE.
 Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50.
 Lait d'Iris, L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.
 Eau de Lubin, petit modèle 1 40
 Eau de Lubin, grand modèle 5 50
 Eau dentifrice du D^r Pierre, le flacon de 3 fr. 3 90
 Eau de Botot, le flacon de 3 fr. 3 90
 Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr. 3 95
 Veloutine, Ch. Fay, la boîte de 4 fr. 2 90
 COSMYDOR, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50. 1 15

CHEMISES BLANCHES, GOULEURS ET EN FLANELLE
 Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.
SPÉCIALITÉ DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Thés CHOCOLAT Vanille
 Qualité supérieure
GUERIN-BOUTRON
 PARIS

Santé: 4 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 80 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

CAPSULES DARTOIS
 A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE.

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTRES qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, PARIS.

ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTERIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. Dr RIVALLÈS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance. Saumur, imprimerie de P. GODET.